



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 69342

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la demande de l'Observatoire national des cultures urbaines de signer un accord cadre avec le Gouvernement. Le terme « cultures urbaines » reste trop souvent associé aux banlieues et aux cités, en décalage avec la réalité actuelle. Il convient de penser à une nouvelle approche de la problématique sociale et culturelle en lien avec la politique de la ville et intéresser davantage le ministère de la culture et les opérateurs culturels. En juin 2009, un Observatoire nationale des cultures urbaines (ONCU) a été mis en place pour construire l'avenir professionnel des jeunes avec la création d'un label qualité "cultures urbaines" pour identifier les structures respectant la "charte cultures urbaines", soutenir les projets et les idées des acteurs des cultures urbaines, promouvoir le musée académique des cultures urbaines. Cet organisme national a pour objet d'accompagner la reconnaissance institutionnelle des pratiques constituant les cultures urbaines, ainsi que leur valorisation et la professionnalisation des différentes filières constituant le mouvement culturel existant en France depuis les années 1980. Il contribue à la réflexion sur le développement et l'aménagement des cultures urbaines sur le territoire, en mobilisant les acteurs de terrain qui animent les cultures urbaines, en formalisant les pratiques artistiques à travers des missions de formation, d'études, de conseil et d'information. Aussi, elle lui serait reconnaissante de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage prendre en faveur d'une politique de démocratisation des cultures urbaines.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69342

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 731

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)